



# Mécanicien de tracteurs et machines agricoles et horticoles

Mobilité - Mécanique

Apprentissage

**Durée**

3 ans

**Tranche d'âge**

- de 18 ans

18 à 25 ans

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Oui



**Amoureux / Amoureuse de nature et de mécanique?** Ce n'est pas incompatible avec cette formation !

Le Mécanicien et la Mécanicienne de tracteur et de machines agricoles et horticoles réparent et entretiennent une grande variété de véhicules de + de 3,5 tonnes mais aussi des voitures, des motos, des utilitaires...

L'apprenant et apprenante Mécanicien de tracteur et de machines agricoles et horticoles réparent et effectuent les entretiens en atelier, les dépannages sur site ou chez le client, d'une grande variété de véhicules de + de 3,5 tonnes. Leurs compétences leur permettent d'effectuer ces mêmes opérations sur des véhicules automobiles comme les motos, voitures et véhicules utilitaires légers.

Les Mécanicien de tracteur et de machines agricoles et horticoles effectuent les réparations générales en atelier ou de dépannage chez le client avec un accent particulier sur la composante pneumatique et hydraulique. Ils réalisent les essais, posent les diagnostics, effectuent les entretiens périodiques. Ils

montent les équipements complémentaires spécifiques aux travaux du monde agricole. Ils préparent aussi les nouveaux véhicules et les véhicules d'occasion. Ils suscitent la **vente, les services ou produits** tels que des accessoires ou produits additionnels à la clientèle.

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation** via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir/alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

**Ce métier est un « Métier en pénurie »** : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

#### Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un garage spécialisé

Employé / Employée dans une concession de tracteurs et machines agricoles

Employé / Employée dans une exploitation agricole

#### Débouché(s) future(s) formation(s)

Mécanicien de tracteurs et machines agricoles et horticoles (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/mecanicien-de-tracteurs-et-machines-agricoles-et-horticoles>) (adulte)

Réparateur de poids lourds (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/repateur-de-poids-lourds>) (adulte)

#### Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + assouplissement pour demandeurs d'emploi) Inscription gratuite Contact client Travail en atelier et à l'extérieur (dép

Sur le terrain

#### Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

## Aptitudes

Un mécanicien de tracteur et de machines agricoles et horticoles a une passion pour ceux-ci. Il sait prendre des initiatives et est soucieux de la qualité de son travail. Il travaille de manière rigoureuse en respectant les prescriptions du constructeur et est capable de travailler de manière autonome et efficace. Il pose des diagnostics en vue de résoudre les problèmes et est capable de communiquer aisément avec le client.

Il est soucieux de sa formation permanente et du suivi des évolutions liées à la profession, a le sens des responsabilités et est respectueux du véhicule du client. Il respecte la propreté, la sécurité, la santé et l'hygiène dans l'entreprise et est respectueux de l'environnement.

---

## Programme

### 1ère année :

- G06/1 Transmissions (16h)
- G06/1 Direction - suspensions (16h)
- G06/1 Moteurs - refroidissement - climatisation (48h)
- G06/1 Freins (10h)
- G06/1 Equipements électriques et électroniques (14h)
- G06/1 Alimentations diesel (12h)
- G06/1 Carrosserie - éléments de sécurité (8h)
- G06/1 Alimentations essence (8h)
- G06/1 Prévention Educam (8h)
- G06/1 Lecture de schémas (E120) (16h)
- G06/1 Electricité (E110) (24h)

### 2ème année :

- G06/2 Détection et résolution d'anomalies (E220) (26h)
- G06/2 Electronique (E210) (18h)
- G06/2 Alimentations essence (12h)
- G06/2 Transmissions (12h)
- G06/2 Direction - suspensions (12h)
- G06/2 Moteurs - refroidissement (24h)
- G06/2 Freins (12h)
- G06/2 Equipements électriques et électroniques (12h)
- G06/2 Alimentations diesel (20h)
- G06/2 Carrosserie - éléments de sécurité (8h)

### 3ème année :

- G06/3 Electronique digitale, capteurs, actionneurs (E310-E320) (44h)
  - G06/3 Alimentations essence (12h)
  - G06/3 Freins (12h)
  - G06/3 Transmissions (12h)
- 

---

G06/3 Carrosserie - éléments de sécurité (8h)

G06/3 Moteurs refroidissement (24h)

G06/3 Alimentations diesel (20h)

G06/3 Equipements électriques et électroniques (12h)

G06/3 Direction - suspensions (12h)

---

## Conditions d'accès à une formation pour jeunes

### Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'âge **maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

### Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir réussi la 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 3<sup>e</sup> année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 2<sup>e</sup> phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour jeunes

## Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>).

## S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous  **votre parcours de formation**  en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



## Perwez

Rue des Dizeaux, 6 1360 Perwez

081 39 15 00

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h

Le vendredi et samedi : de 8h à 13h

Non disponible

[centre.perwez@ifapme.be](mailto:centre.perwez@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!